

YUKON

CANADA

MINISTERIAL ORDER 2017/ 30

EDUCATION ACT

Pursuant to section 67 of the *Education Act*, the Minister of Education orders

1 This Ministerial Order amends the Schedule to Ministerial Order 1991/02.

2 The expression "Teslin School Council" is replaced with the expression "Khàtinaxh Community School Council".

Dated at Whitehorse, Yukon,
July 12, 2017.

YUKON

CANADA

ARRÊTE MINISTÉRIEL 2017/ 30

LOI SUR L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'éducation*, arrête :

1 Le présent arrêté ministériel modifie l'annexe de l'arrêté ministériel 1991/02.

2 L'expression « Conseil scolaire de l'école de Teslin », à l'annexe, est remplacée par l'expression « Conseil scolaire de l'école communautaire Khàtinaxh ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 12 juillet 2017.


Minister of Education/Ministre de l'Éducation